



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

5 Juin 2012

**Consultation des États membres et des Membres associés, ainsi que des organisations intergouvernementales (OIG) et des organisations non gouvernementales (ONG) internationales, au sujet de l'élaboration du Projet de stratégie à moyen terme pour 2014-2021 (37 C/4) et du Projet de programme et de budget pour 2014-2017 (37 C/5)**

**Analyse préliminaire  
des réponses au questionnaire sur le 37 C/4**

**1. Veuillez identifier l'Etat Membre, le Membre Associé, l'ONG ou OIG au nom duquel/de laquelle vous soumettez cette réponse.**

**2. Veuillez saisir votre nom et votre titre ci-dessous:**

Au 1er juin 2012, 94 réponses au questionnaire du C/4 ont été reçues des Etats membres, des Membres associés et Observateurs. En raison des contraintes de temps et des délais de traduction lors de la préparation de l'analyse préliminaire, 80 réponses ont pu être examinées à ce stade. Les autres seront intégrées dans l'analyse finale.

**3. Parmi les principaux défis auxquels fait face le monde, quels sont ceux auxquels l'UNESCO devrait répondre durant la période 2014-2021? Veuillez classer par ordre de priorité les défis cités ci-dessous:**

	Priorité principale	Haute priorité	Priorité moyenne	Priorité faible	Pas une priorité	Response Count
Promouvoir la paix, le dialogue interculturel, la tolérance et la compréhension mutuelle	<b>70,1% (54)</b>	22,1% (17)	2,6% (2)	0,0% (0)	5,2% (4)	77
Accélérer le progrès vers les Objectifs de développement internationalement reconnus, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMI)	<b>64,0% (48)</b>	30,7% (23)	5,3% (4)	0,0% (0)	0,0% (0)	75
Répondre aux défis des inégalités, de la marginalisation et de l'exclusion	26,7% (20)	<b>45,3% (34)</b>	20,0% (15)	6,7% (5)	1,3% (1)	75
Répondre aux changements environnementaux au niveau mondial	31,1% (23)	<b>45,9% (34)</b>	17,6% (13)	5,4% (4)	0,0% (0)	74
Défendre les droits de l'homme, y compris la liberté d'expression et de la presse, et promouvoir des normes et des règles universelles	39,7% (29)	<b>43,8% (32)</b>	15,1% (11)	1,4% (1)	0,0% (0)	73
Réaliser l'égalité entre les genres	28,2% (20)	<b>43,7% (31)</b>	23,9% (17)	2,8% (2)	1,4% (1)	71
Répondre aux besoins de l'Afrique	33,3% (24)	<b>38,9% (28)</b>	18,1% (13)	8,3% (6)	1,4% (1)	72
Répondre aux situations de conflit, de post-conflit et de catastrophe naturelle	22,5% (16)	<b>50,7% (36)</b>	18,3% (13)	8,5% (6)	0,0% (0)	71
Préparer les sociétés du savoir de l'avenir, et répondre aux principaux enjeux du développement technologique	31,6% (24)	<b>42,1% (32)</b>	25,0% (19)	1,3% (1)	0,0% (0)	76
Répondre aux dynamiques démographiques	1,4% (1)	21,1% (15)	<b>47,9% (34)</b>	14,1% (10)	15,5% (11)	71
S'opposer à la diffusion des maladies humaines, y inclus le VIH/SIDA.	20,5% (15)	<b>35,6% (26)</b>	21,9% (16)	16,4% (12)	5,5% (4)	73
Autre (facultatif - veuillez préciser ci-dessous dans la boîte de commentaire)	<b>66,7% (8)</b>	25,0% (3)	0,0% (0)	0,0% (0)	8,3% (1)	12
					Comment:	25
					<b>answered question</b>	<b>80</b>
					<b>skipped question</b>	<b>0</b>

**Analyse préliminaire des commentaires :** D'une manière générale, les répondants ont estimé que l'intervention de l'UNESCO devrait être déterminée en fonction de son mandat et de l'intervention ou non d'autres organisations multilatérales dans ces domaines, en évitant d'empiéter sur leur mission et en inscrivant l'action de l'UNESCO dans le cadre plus large de la réponse des Nations Unies, notamment lorsqu'il s'agit de promouvoir la paix, de répondre aux changements environnementaux, de défendre les droits de l'homme et de faire face aux situations de post-conflit ou de post-catastrophe. Les domaines tels que les dynamiques démographiques et les maladies humaines ont été considérés comme relevant du mandat d'autres organisations. Il a également été considéré que la meilleure façon de traiter les questions de l'Égalité entre les sexes et de l'Afrique était d'en faire des priorités globales. Les répondants ont estimé que l'UNESCO ne devrait intervenir que dans le cadre de son mandat, qu'il s'agisse des OMD, des droits de l'homme, des questions environnementales ou des interventions humanitaires.

Les autres propositions ont été notamment les suivantes : traiter la question de l'éducation de qualité pour tous tant dans les systèmes éducatifs formels que non formels ; mettre au point une éducation créative en vue du développement durable ; répondre aux besoins des petits États insulaires en développement ; chômage des jeunes et agitation ; aider à promouvoir l'éducation et l'apprentissage de la lecture dans le monde, et promouvoir l'enseignement, la vulgarisation et la diffusion des sciences ; mettre en œuvre la Convention de 2005 ; reconnaissance des biens et services culturels, ainsi que du rôle de la culture dans le développement durable ; dialogue interculturel dans le cadre des normes et valeurs des Nations Unies ; offrir aux jeunes des possibilités de participer aux processus décisionnels ; répondre aux besoins éducatifs des pays arabes touchés par un conflit ; questions relatives à la jeunesse ; donner aux jeunes les moyens d'agir ; lutter contre la toxicomanie chez les jeunes ; promouvoir les sciences, les technologies et l'innovation dans les pays en développement d'Afrique ; adaptation au changement climatique et développement économique pour une élimination pacifique de la pauvreté.

Quelques répondants ont demandé instamment que l'accent soit mis sur les plus défavorisés ou sur le développement des capacités des PMA et des PEID.

#### 4. Quels sont, pour l'avenir, les facteurs déterminants pour le succès et la pertinence de l'UNESCO? Veuillez classer les réponses ci-dessous.

	D'une importance majeure	Important	Moyennement important	D'une importance faible	Pas important	Responsi Count
Son action pour la défense des valeurs des Nations-Unies et des normes universelles.	51,4% (38)	37,8% (28)	9,5% (7)	1,4% (1)	0,0% (0)	74
Son rôle de chef de file mondial dans ses domaines de compétence reconnus.	83,1% (64)	18,9% (13)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)	77
L'utilisation effective de son pouvoir de rassemblement et l'exercice de son rôle d'intermédiaire indépendant.	30,7% (23)	46,7% (35)	22,7% (17)	0,0% (0)	0,0% (0)	75
L'accent qu'elle met sur les résultats à long terme à caractère transformateur (développement des capacités, développement des politiques, changement normatif) et l'impact sur le développement.	46,7% (35)	46,7% (35)	5,3% (4)	1,3% (1)	0,0% (0)	75
Son rôle normatif dans tous ses domaines de compétence reconnus.	55,4% (41)	33,8% (25)	9,5% (7)	1,4% (1)	0,0% (0)	74
Sa capacité à répondre à une diversité de besoins et de contextes nationaux (par exemple, les PMA, les Pays à revenu moyen, les petits États insulaires en développement, les pays en situation de post-conflit ou de désastre naturel.)	44,7% (34)	39,5% (30)	13,2% (10)	2,6% (2)	0,0% (0)	76
Sa capacité à lancer des initiatives mondiales innovantes.	48,0% (36)	38,0% (27)	10,7% (8)	2,7% (2)	2,7% (2)	75
Sa capacité à conclure des partenariats stratégiques (y compris avec le secteur privé et la société civile).	27,3% (21)	55,8% (43)	10,4% (8)	5,2% (4)	1,3% (1)	77
Sa capacité à mobiliser des ressources extrabudgétaires complémentaires aux priorités et aux ressources du programme régulier.	50,0% (37)	33,8% (25)	12,2% (9)	2,7% (2)	1,4% (1)	74
Sa capacité de plaidoyer efficace en faveur des objectifs stratégiques de l'UNESCO et de ses programmes principaux.	58,1% (43)	27,0% (20)	12,2% (9)	1,4% (1)	1,4% (1)	74
Autre (facultatif - veuillez préciser dans la boîte de commentaire ci-dessous):	77,8% (7)	11,1% (1)	0,0% (0)	0,0% (0)	11,1% (1)	9
					Comment:	22
					answered question	78
					skipped question	2

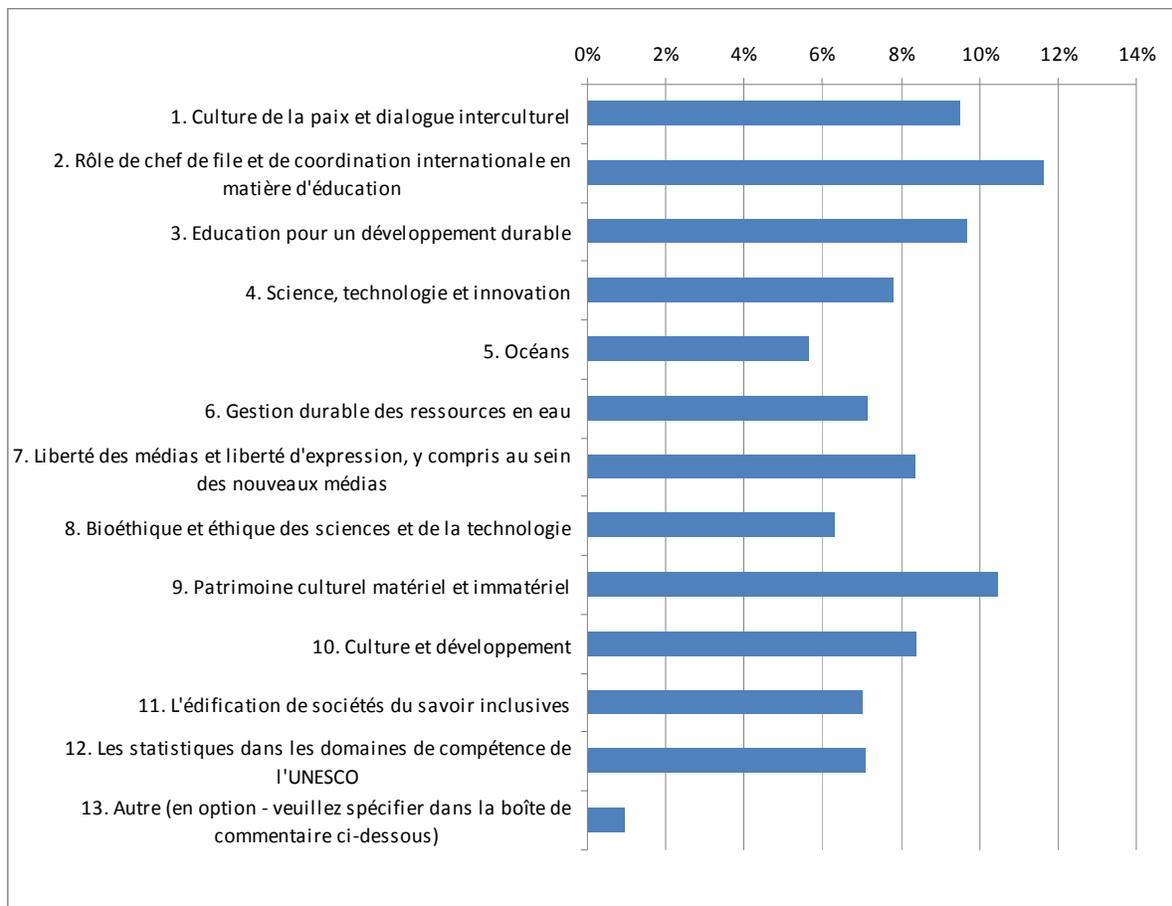
**Analyse préliminaire des commentaires :** Parmi toutes les catégories proposées, les répondants ont classé en premier « son rôle de chef de file mondial dans ses domaines de compétence reconnus », affirmant que les réalisations de l'UNESCO devaient être reconnues comme importantes par la communauté internationale et que l'Organisation devait être perçue comme un acteur influent ou comme une tribune internationale influente. Un répondant a déclaré que les domaines pour lesquels l'Organisation était un chef de file mondial devraient être clairement énoncés.

Les autres domaines cités ont été notamment les suivants : continuer à faire de l'UNESCO l'institution de coopération intellectuelle « par excellence » ; une présence bien plus accrue sur le terrain et un retour aux missions fondamentales de l'Organisation ; possibilité d'établir des partenariats avec d'autres institutions du système des Nations Unies pour mettre en œuvre ses grands programmes ; limiter les domaines d'action à ceux pour lesquels l'UNESCO possède un avantage comparatif reconnu ; confiance des États membres ; financement des activités de l'UNESCO ; plaider efficacement en faveur des objectifs de l'UNESCO ; mettre l'accent sur l'efficacité de la gestion axée sur les résultats et occuper une meilleure place dans la stratégie « Unis dans l'action » des Nations Unies ; recourir aux compétences locales ; développer les capacités des États membres concernant la mise en œuvre des programmes dans les domaines qui intéressent l'UNESCO ; « faire moins, mais faire très bien » ; mettre davantage l'accent sur les catégories ayant des besoins spéciaux ; travailler en étroite collaboration avec les États membres pour mettre en place des partenariats Nord-Sud-Sud qui aient un impact et assurent une certaine visibilité ; se concentrer sur l'éducation et la culture ; négocier des partenariats extrabudgétaires stratégiques avec les institutions financières internationales ; adopter une approche plus stratégique dans la manière de répondre aux besoins divers des PMA et des PEID.

En ce qui concerne la mobilisation de ressources extrabudgétaires, un répondant a estimé que ces ressources devraient rester complémentaires aux priorités et ressources du Programme ordinaire et que la priorité devrait être accordée à une utilisation plus efficace des ressources extrabudgétaires déjà disponibles. S'agissant de l'action normative, un répondant a estimé que la priorité devrait revenir à la mise en œuvre des instruments existants.

**5. Quels sont les domaines où l'UNESCO dispose d'un avantage comparatif et a -- ou devrait assumer -- un rôle de chef de file au sein du système multilatéral au cours de la période 2014-2021? Veuillez classer les domaines ci-dessous, en distribuant un total de 100 points afin d'indiquer leur priorité relative. Distribuez entre 0 et 100 points à chacun, par multiples de 5 (0, 5, 10, 15, ..., 100).**

	%	Total
1. Culture de la paix et dialogue interculturel	10%	802
2. Rôle de chef de file et de coordination internationale en matière d'éducation	12%	981
3. Education pour un développement durable	10%	815
4. Science, technologie et innovation	8%	658
5. Océans	6%	475
6. Gestion durable des ressources en eau	7%	604
7. Liberté des médias et liberté d'expression, y compris au sein des nouveaux médias	8%	703
8. Bioéthique et éthique des sciences et de la technologie	6%	533
9. Patrimoine culturel matériel et immatériel	10%	881
10. Culture et développement	8%	707
11. L'édification de sociétés du savoir inclusives	7%	593
12. Les statistiques dans les domaines de compétence de l'UNESCO	7%	599
13. Autre (en option - veuillez spécifier dans la boîte de commentaire ci-dessous)	1%	79



**Analyse préliminaire des commentaires :** Nombre de commentaires précis ont été formulés pour moduler les réponses, notamment les suivants : le patrimoine matériel et le patrimoine immatériel devraient être séparés ; le rôle de l'UNESCO en matière d'éducation devrait être précisé et axé sur les aspects pour lesquels elle possède un avantage comparatif, en évitant les doublons et la compétition pour le leadership ; l'UNESCO devrait exercer un rôle de chef de file global dans le domaine de l'éducation ; l'éducation pour la tolérance devrait être incluse dans les domaines 1 et 3 ; la culture de la paix n'est pas propre à l'UNESCO et ne devrait pas faire l'objet d'un programme distinct étant donné que la paix est l'objectif de tous les programmes et activités de l'Organisation ; l'éducation, la science et la culture devraient être la priorité ; les statistiques sont importantes dans les domaines où l'UNESCO possède un avantage comparatif certain ; la priorité devrait être de donner aux États membres la capacité d'exercer un rôle moteur au niveau des pays, l'accent étant mis sur les PMA et les PEID ; la culture de la paix et le dialogue interculturel doivent comprendre la promotion du dialogue entre les civilisations, en vue de mieux comprendre leurs contextes culturels, historiques et sociaux (référence au Programme MOST).

Les autres domaines mentionnés ont été notamment les suivants : éducation de qualité ; promouvoir la « science de la viabilité » en tant qu'approche intégrée pour l'édification d'une société durable ; liberté d'expression et développement des médias ; ville et développement ; jouer un rôle normatif moteur en matière de culture en mettant l'accent sur l'application pleine et effective des conventions culturelles ; interventions liées au VIH auprès des jeunes ; promouvoir la paix et les droits de l'homme ; favoriser la sécurité internationale dans une perspective à long terme en créant les conditions nécessaires ; faire progresser la compréhension et le dialogue à tous les niveaux entre les peuples, les groupes sociaux, les cultures et les individus, sur la base du respect des droits de l'homme ; conservation de la biodiversité.

**6. L'évaluation externe indépendante de l'UNESCO a conclu que "le mandat de l'UNESCO a été progressivement réinterprété au fil des ans afin de rester en phase avec les idées contemporaines et les besoins mondiaux". Cependant, elle a aussi noté que "le mandat de l'UNESCO est « flou » : son champ peut inclure pratiquement tous les problèmes ou crises mondiaux. Il est par conséquent nécessaire de mieux cibler les efforts, en se fondant sur des facteurs autres que la pertinence, afin d'éviter les incohérences compte tenu de l'insuffisance des ressources actuelles." A la lumière de ces conclusions, souhaiteriez-vous faire une proposition concrète de formulation de l'énoncé de mission de l'UNESCO pour 2014-2021? (facultatif)**

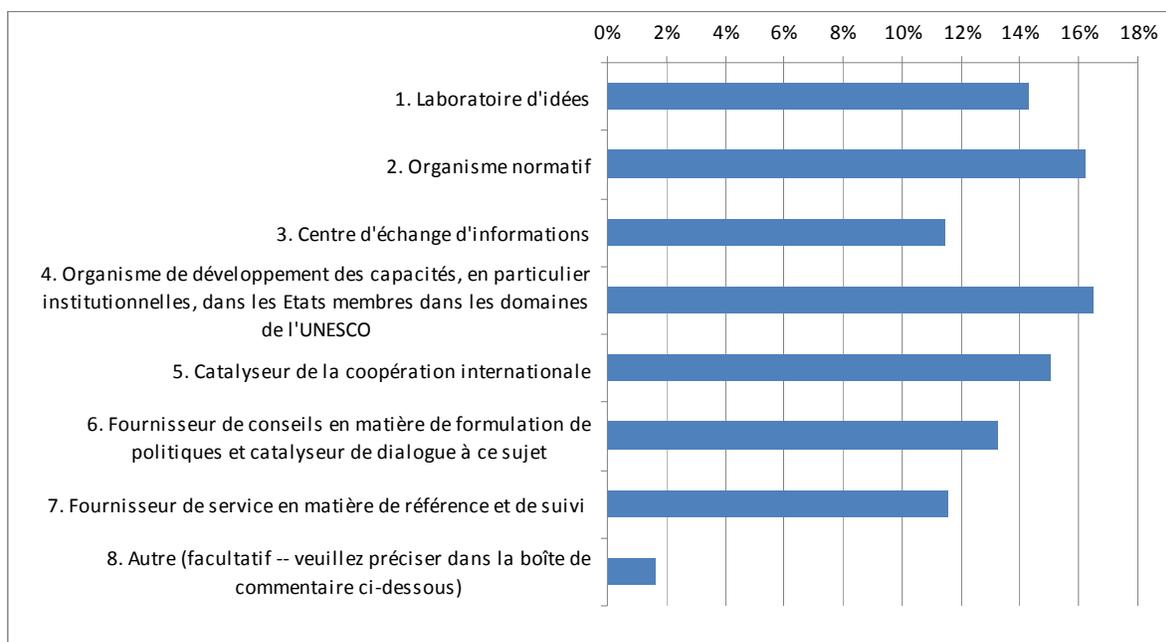
	Response Count
	39
<b>answered question</b>	<b>39</b>
<b>skipped question</b>	<b>41</b>

**Analyse préliminaire des commentaires :** D'une manière générale, les répondants ont estimé que l'énoncé de mission devait être simplifié et axé sur les principaux objectifs de l'UNESCO. Selon eux, le mandat de l'Organisation n'a pas besoin d'être réexaminé mais doit être concentré sur un nombre réduit d'objectifs généraux dans les domaines où l'UNESCO apporte clairement une valeur ajoutée, en faisant moins mais plus efficacement. Un répondant a suggéré qu'en tant qu'organisation de coopération intellectuelle des Nations Unies, l'UNESCO continue de plaider pour l'élimination de la pauvreté, le développement durable et l'édification de la paix. Quelques répondants ont proposé de conserver l'énoncé de mission et les objectifs stratégiques de programme actuels. Un autre a proposé que l'UNESCO se charge de promouvoir la paix et la sécurité internationales grâce à l'éducation, à la culture et à la communication. Autres suggestions : « En tant qu'institution spécialisée du système des Nations Unies, l'UNESCO contribue à l'édification de la paix, basée sur le développement durable, le dialogue interculturel et la volonté d'éliminer la pauvreté par l'éducation, la science, la culture et la communication et l'information » ; « Construire la paix

et promouvoir le dialogue interculturel par l'éducation, la science, la culture et la communication et l'information pour le développement durable » ; « Éduquer et élever les défenses de la paix dans l'esprit de tous » ; « L'éducation pour la paix, c'est l'éducation pour la vie » ; « Élever les défenses de la paix dans l'esprit des femmes et des hommes ! ». Quelques-uns ont proposé de souligner le rôle de l'UNESCO en tant que catalyseur de la coopération internationale, en particulier à travers les conventions culturelles et les programmes scientifiques. Un autre a suggéré de mettre l'accent sur la promotion de la paix et du dialogue interculturel, ainsi que sur le rôle de chef de file et de coordonnateur en matière d'éducation. Un autre encore a proposé de mentionner des actions ciblées dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication. Quelques-uns ont proposé de mentionner de faire expressément référence aux droits de l'homme dans l'énoncé de mission de l'UNESCO. D'autres ont en outre estimé que l'UNESCO devait réfléchir à la manière d'adapter son rôle en fonction de l'évolution des circonstances, notamment en ce qui concerne l'éducation et la science – en tenant compte, en particulier, des progrès réalisés par les pays lors de ces dernières décennies et des nouveaux défis qui se font jour dans le domaine de l'éducation (accès aux TIC, lutte contre la discrimination et l'intolérance, etc.), ainsi que du rôle de la recherche, de l'innovation et de l'enseignement scientifique. Un répondant a rappelé l'avantage de l'UNESCO en tant qu'organisation multidisciplinaire. Un autre a proposé d'organiser une réunion de consultation internationale au cours de laquelle le mandat de l'Organisation au XXI<sup>e</sup> siècle serait réexaminé et réinterprété.

7. La Stratégie à moyen-terme de l'UNESCO pour 2008-2013 définit cinq fonctions pour l'UNESCO: laboratoire d'idées; organisme normatif; centre d'échange d'informations; organisme de développement des capacités dans les Etats membres dans les domaines de l'UNESCO; catalyseur de la coopération internationale. En outre, l'UNESCO a exercé au cours de cette période les rôles suivants: fournisseur de conseils en matière de formulation de politiques et catalyseur de dialogue à ce sujet; fournisseur de service en matière de référence et de suivi. A votre avis, lesquels de ces fonctions et de ces rôles sont les plus pertinents pour la période 2014-2021? Veuillez distribuer 100 points entre les éléments de la liste ci-dessous afin d'indiquer leur pertinence relative. Distribuez entre 0 et 100 points à chacun, par multiples de 5 (0, 5, 10, 15, ..., 100).

	%	Total
1. Laboratoire d'idées	14%	1 163
2. Organisme normatif	16%	1 317
3. Centre d'échange d'informations	11%	930
4. Organisme de développement des capacités, en particulier institutionnelles, dans les Etats membres dans les domaines de l'UNESCO	16%	1 338
5. Catalyseur de la coopération internationale	15%	1 220
6. Fournisseur de conseils en matière de formulation de politiques et catalyseur de dialogue à ce sujet	13%	1 076
7. Fournisseur de service en matière de référence et de suivi	12%	938
8. Autre (facultatif -- veuillez préciser dans la boîte de commentaire ci-dessous)	2%	133



**Analyse préliminaire des commentaires :** De nombreux commentaires ont été formulés :

- Laboratoire d'idées : certains ont estimé qu'il s'agissait là d'une fonction importante, d'autres que cette fonction devrait être intégrée à celle de fournisseur de conseils en matière de formulation de politiques et catalyseur de dialogue à ce sujet ; un répondant a estimé que, pour cette fonction, l'accent devrait être mis sur la mise en œuvre.
- Organisme normatif : plusieurs ont estimé que l'accent devrait être mis sur la mise en œuvre.

- Centre d'échange d'informations : un répondant a proposé d'utiliser un langage simple et de parler plutôt de droit d'accès à l'information ; un autre a proposé d'employer l'expression « suivi et référence » ; un autre a souligné que cette fonction devait être mieux exercée compte tenu de son caractère vital pour les fonctions de « laboratoire d'idées » et de « développement des capacités ».
- Organisme de développement des capacités, en particulier institutionnelles : un répondant a recommandé de mieux définir cette fonction, en tenant compte des ressources limitées de l'Organisation, et a rappelé que la mise en œuvre des programmes de l'UNESCO concernait avant tout les États membres ; on a fait observer que, pour l'UNESCO, la meilleure façon de développer les capacités était de fournir en amont des orientations et des conseils de qualité concernant les politiques ; cette fonction a été jugée essentiellement pertinente au niveau du terrain.
- Catalyseur de la coopération internationale : un répondant a estimé que cette fonction devrait inclure l'échange de bonnes pratiques en matière d'innovation ainsi que de partage et de transfert de technologies, de même qu'un rôle de facilitateur de l'accès au savoir et aux connaissances scientifiques ; un autre a déclaré que l'Organisation n'avait pas les moyens de jouer pleinement ce rôle de catalyseur de la coopération internationale.
- Fournisseur de conseils en matière de formulation de politiques et catalyseur de dialogue à ce sujet : un répondant a déclaré que cette fonction devait être intégrée dans toutes les autres fonctions.

Un répondant a proposé la liste suivante : (1) rôle normatif ; (2) fourniture de conseils sur les politiques et renforcement des capacités en amont ; (3) référence et suivi. Un autre a proposé : (1) activités normatives ; (2) conseils sur les politiques et renforcement des capacités correspondant ; (3) suivi et référence ; (4) forum mondial pour les idées.

Il a été proposé, pour favoriser une meilleure compréhension par tous de ces fonctions, de les définir de manière plus claire, et d'en donner des exemples, dans les documents C/4 et C/5. Un répondant a proposé de mettre en place un mécanisme approprié pour rendre compte de ces fonctions dans des rapports et ainsi assurer un suivi régulier aux niveaux national, régional et mondial. Un répondant a estimé qu'établir un classement global des fonctions et rôles de l'Organisation n'avait pas de sens, étant donné que ceux-ci n'avaient pas la même pertinence dans tous les domaines d'action de l'UNESCO, et a proposé de définir les fonctions par rapport aux programmes spécifiques pour un exercice quadriennal.

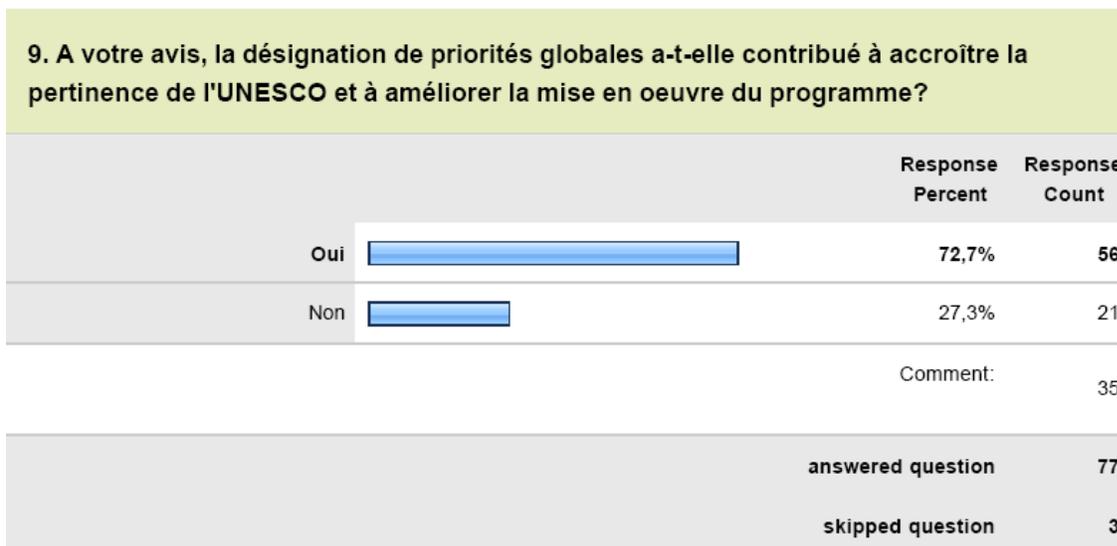
**8. La Conférence Générale a demandé "de prendre en considération la nécessité de mieux refléter la différenciation et l'orientation du rôle et des fonctions de l'UNESCO aux niveaux mondial, régional et national". A votre avis, quelles sont les fonctions de l'UNESCO à ces différents niveaux? Veuillez classer chaque fonction en utilisant l'échelle fournie.**

<b>Au niveau mondial</b>						
	<b>D'une importance majeure</b>	<b>Important</b>	<b>Moyennement important</b>	<b>D'une importance faible</b>	<b>Pas important</b>	<b>Nb de réponses</b>
Laboratoire d'idées	<b>62,1%</b>	24,2%	6,1%	3,0%	4,5%	66
Organisme normatif	<b>63,5%</b>	25,4%	11,1%	0,0%	0,0%	63
Centre d'échange d'informations	<b>37,5%</b>	28,1%	21,9%	9,4%	3,1%	64
Organisme de développement des capacités dans les Etats membres dans les domaines de l'UNESCO	<b>36,2%</b>	27,6%	12,1%	17,2%	6,9%	58
Catalyseur de la coopération internationale	<b>62,1%</b>	21,2%	10,6%	3,0%	3,0%	66
Fournisseur de conseils en matière de formulation de politiques et catalyseur de dialogue à ce sujet	29,3%	<b>41,4%</b>	12,1%	12,1%	5,2%	58
Fournisseur de service en matière de référence et de suivi	<b>35,2%</b>	27,8%	16,7%	13,0%	7,4%	54
Autre (facultatif -- veuillez préciser dans la boîte de commentaire ci-dessous)	0,0%	16,7%	16,7%	33,3%	33,3%	6

<b>Au niveau régional</b>						
	<b>D'une importance majeure</b>	<b>Important</b>	<b>Moyennement important</b>	<b>D'une importance faible</b>	<b>Pas important</b>	<b>Nb de réponses</b>
Laboratoire d'idées	<b>39,3%</b>	25,0%	16,1%	12,5%	7,1%	56
Organisme normatif	17,2%	<b>56,9%</b>	15,5%	8,6%	1,7%	58
Centre d'échange d'informations	18,9%	<b>32,1%</b>	<b>32,1%</b>	13,2%	3,8%	53
Organisme de développement des capacités dans les Etats membres dans les domaines de l'UNESCO	<b>43,9%</b>	26,3%	15,8%	12,3%	1,8%	57
Catalyseur de la coopération internationale	32,2%	<b>42,4%</b>	16,9%	5,1%	3,4%	59
Fournisseur de conseils en matière de formulation de politiques et catalyseur de dialogue à ce sujet	32,2%	<b>42,4%</b>	16,9%	5,1%	3,4%	59
Fournisseur de service en matière de référence et de suivi	27,8%	<b>29,6%</b>	18,5%	14,8%	9,3%	54
Autre (facultatif -- veuillez préciser dans la boîte de commentaire ci-dessous)	0,0%	0,0%	20,0%	<b>40,0%</b>	<b>40,0%</b>	5

Au niveau national						
	D'une importance majeure	Important	Moyennement important	D'une importance faible	Pas important	Nb de réponses
Laboratoire d'idées	30,9%	20,0%	18,2%	16,4%	14,5%	55
Organisme normatif	25,9%	25,9%	31,5%	11,1%	5,6%	54
Centre d'échange d'informations	17,9%	23,2%	26,8%	23,2%	8,9%	56
Organisme de développement des capacités dans les Etats membres dans les domaines de l'UNESCO	66,7%	14,3%	11,1%	6,3%	1,6%	63
Catalyseur de la coopération internationale	21,4%	28,6%	17,9%	23,2%	8,9%	56
Fournisseur de conseils en matière de formulation de politiques et catalyseur de dialogue à ce sujet	43,1%	39,7%	12,1%	1,7%	3,4%	58
Fournisseur de service en matière de référence et de suivi	37,5%	21,4%	16,1%	16,1%	8,9%	56
Autre (facultatif -- veuillez préciser dans la boîte de commentaire ci-dessous)	0,0%	0,0%	20,0%	40,0%	40,0%	5

**Analyse préliminaire des commentaires :** Deux répondants ont fait observer que l'éventail de fonctions pouvait varier selon le programme concerné. S'agissant de la mise en œuvre des conventions, il a été estimé que les fonctions de centre d'échange d'informations, d'organisme de développement des capacités et de fournisseurs de services en matière de suivi devraient être renforcées afin d'améliorer l'exécution et l'impact. Il a également été recommandé de considérer que les travaux de l'UNESCO devraient être pertinents pour de nombreux États membres. Une autre fonction a également été proposée : « Pôle d'études prospectives novatrices ».



**Analyse préliminaire des commentaires :** Plusieurs répondants pensaient que la désignation de priorités globales avait aidé à accroître la visibilité, à susciter des soutiens, à créer une convergence intersectorielle ou à lancer certaines initiatives programmatiques novatrices, mais il y avait désaccord sur la question de savoir si elles avaient contribué à améliorer la pertinence de l'UNESCO et la mise en œuvre des programmes. Plusieurs répondants ont estimé qu'ils ne disposaient pas d'assez d'informations sur les résultats atteints pour répondre par la positive, que les actions menées et les résultats obtenus au titre des priorités globales étaient médiocrement évalués et diffusés, que l'accent n'était pas suffisamment mis sur le programme et que les objectifs stratégiques poursuivis n'étaient pas clairs. Un autre a été d'avis que si la

désignation de l'Afrique et de l'égalité entre les sexes était un outil important pour cibler les travaux de l'UNESCO, « nous ne sommes pas persuadés que les priorités globales aient accru la pertinence de l'UNESCO ou amélioré la mise en œuvre du programme de manière décisive ». Un répondant a jugé qu'il faudrait réviser les priorités globales en tenant compte des progrès accomplis et des nouveaux défis mondiaux, et qu'il ne devrait pas uniquement s'agir d'une question d'allocation de ressources au détriment des autres problèmes ; toutefois, un autre répondant a jugé ces priorités trop vastes et insuffisamment liées aux questions traitées par les programmes de l'UNESCO.

10. L'UNESCO devrait-elle continuer à désigner des priorités globales dans sa Stratégie à Moyen-Terme pour 2014-2021?			
		Response Percent	Response Count
Oui		89,5%	68
Non		10,5%	8
	Comment:		29
	answered question		76
	skipped question		4

**Analyse préliminaire des commentaires :** Les réponses ont été contrastées. La plupart des répondants se sont déclarés favorables à la désignation de priorités globales comme moyen de mieux concentrer l'action de l'UNESCO sur des défis cruciaux, mais uniquement si des objectifs clairs peuvent être définis, si lesdites priorités contribuent concrètement à la mise en œuvre du programme et si elles sont appliquées de manière cohérente et assorties de ressources suffisantes. Il a été indiqué que cela ne devait pas nuire à d'autres régions et pays confrontés à des difficultés.

11. Si vous avez répondu "oui" à la question ci-dessus, pensez-vous que l'UNESCO devrait maintenir les deux priorités globales au cours de la période 2014-2021 (Afrique; Egalité entre les genres)?			
		Response Percent	Response Count
Oui		72,1%	49
Non		27,9%	19
	Comment:		33
	answered question		68
	skipped question		12

**Analyse préliminaire des commentaires :** La pertinence des priorités Afrique et Égalité entre les sexes a généralement été reconnue, même si plusieurs répondants ont demandé une évaluation des résultats obtenus, un réexamen de la mise en œuvre de ces priorités, des ressources appropriées et un ciblage sur

les programmes plutôt que sur les structures. Certains ont estimé que l'une de ces deux priorités n'avait pas besoin d'être maintenue et que se concentrer sur les deux pendant huit ans était peut-être un peu trop long. D'autres thèmes ont également été suggérés : les objectifs de l'EPT et l'après-2015 ; la culture au service du développement ; aider les pays en développement à formuler leur propre agenda du développement ; l'enseignement de l'informatique et l'accès à l'information ; un répondant a appelé de ses vœux une réflexion approfondie sur les droits de l'homme dans les domaines de compétence de l'UNESCO.

Deux répondants ont souligné l'importance d'intégrer à ces priorités le paramètre « jeunesse ». Un autre a suggéré que l'UNESCO se concentre sur les besoins identifiés au niveau des pays, même si les pays en question n'appartiennent pas à un groupe prioritaire. Un autre encore a souhaité que l'accent soit davantage mis sur le soutien aux PEID.

12. Quel autre domaine/s suggèreriez-vous d'adopter comme priorité globale?	
	Response Count
	57
answered question	57
skipped question	23

**Analyse préliminaire des commentaires :** Plusieurs répondants ont indiqué « aucun ». Il a toutefois été généralement admis que l'UNESCO devrait accorder une attention particulière aux besoins des jeunes et à leur autonomisation. Parmi les autres propositions on peut citer : les situations de conflit et de post-conflit ; tous les groupes prioritaires comme les PMA, les PEID, les groupes défavorisés ; les PEID ; les droits de l'homme relevant des domaines de compétence de l'UNESCO ; les pays en transition ; le trafic illicite de biens culturels ; le patrimoine immatériel, l'éducation en vue du développement durable (EDD) ; la durabilité de l'environnement bâti ; la paix et la justice ; atteindre les marginalisés ; l'enseignement et l'élaboration des programmes ; le changement climatique mondial ; la gestion des ressources en eaux souterraines ; la protection de l'environnement et le développement durable ; l'éducation pour tous à tous les niveaux tout au long de la vie, y compris l'éducation des adultes, et en particulier l'éducation aux droits de l'homme ; la culture de la paix ; la promotion de la tolérance et du dialogue interculturel ; le renforcement des capacités en vue de la mobilisation de ressources locales dans les PMA et les PEID ; la culture au service du développement ; la pauvreté ; l'édification de sociétés du savoir ; la liberté d'expression et la liberté de la presse.

**13. L'UNESCO doit-elle continuer à identifier des groupes prioritaires (jeunesse, pays les moins avancés, petits États insulaires en développement, groupes désavantagés et exclus ainsi que les segments les plus vulnérables de la société, y compris les populations autochtones) et des domaines prioritaires dans l'ensemble de son programme?**

		Response Percent	Response Count
Oui		93,7%	74
Non		6,3%	5
If yes, what would be your suggestion:			53
answered question			79
skipped question			1

**Analyse préliminaire des commentaires :** Les répondants ont de manière générale approuvé le maintien de l'identification de groupes prioritaires même si, de l'avis de plusieurs d'entre eux, lesdits groupes ne semblaient pas être pleinement opérationnels dans les programmes de l'UNESCO ou correspondre à des stratégies clairement établies. Plusieurs ont estimé qu'il convenait de limiter encore le nombre de ces priorités. Beaucoup ont instamment demandé que les jeunes soient pris en compte. D'autres ont suggéré diverses priorités, notamment les pays en situation de post-conflit et les pays en transition. Les autres suggestions comprenaient : les jeunes défavorisés ; les groupes peu instruits et illettrés ; les groupes économiquement marginalisés ; les peuples autochtones ; les femmes opprimées ; la mobilisation des écoles du réSEAU et l'autonomisation et la mobilisation des jeunes.

**14. La Stratégie à Moyen-Terme pour 2008-2013 (34 C/4) contenait cinq objectifs primordiaux, formulés de manière intersectorielle: • Assurer une éducation de qualité pour tous et l'apprentissage tout au long de la vie; • Mobiliser le savoir et la politique scientifiques au service du développement durable; • Faire face aux nouveaux défis sociaux et éthiques; • Promouvoir la diversité culturelle, le dialogue interculturel et une culture de la paix; • Edifier des sociétés du savoir inclusives grâce à l'information et la communication. Par la Résolution 36 C/1, la Conférence Générale de l'UNESCO a demandé "d'étudier soigneusement la possibilité de réduire le nombre d'objectifs primordiaux en vue de recentrer l'action stratégique et de renforcer l'intersectorialité". En tenant compte de cette demande, veuillez proposer 3-4 objectifs primordiaux intersectoriels pour la prochaine Stratégie à Moyen-Terme.**

	Response Count
	70
answered question	70
skipped question	10

**Analyse préliminaire des commentaires :** Plusieurs répondants ont proposé de conserver les cinq objectifs primordiaux. Un autre a proposé de remplacer ces cinq objectifs par deux « objectifs communs » nécessitant une contribution de tous les domaines de compétence de l'UNESCO : (1) promouvoir l'accès au savoir et son partage ; (2) édifier des sociétés inclusives, résilientes et viables. De nombreuses propositions ont été faites par d'autres répondants à partir de variantes des objectifs, en mettant généralement l'accent sur quatre (parfois trois) d'entre eux. Les propositions suivantes, par exemple, ont été avancées :

- (1) Assurer une éducation de qualité pour tous et l'apprentissage tout au long de la vie ; (2) mobiliser le savoir et la politique scientifiques au service du développement durable ; (3) promouvoir la diversité culturelle, le dialogue interculturel et une culture de la paix ; (4) édifier des sociétés du savoir inclusives grâce à l'information et à la communication.
- (1) L'éducation en vue du développement durable (EDD) ainsi que l'éducation pour tous (EPT) ; (2) la « Science de la viabilité » grâce à la collaboration entre les sciences exactes et naturelles et les sciences sociales et humaines ; (3) édifier des sociétés du savoir inclusives ; (4) promouvoir la diversité culturelle, le dialogue interculturel et une culture de la paix.
- (1) Assurer une éducation de qualité pour tous et l'apprentissage tout au long de la vie ; (2) mobiliser le savoir et la politique scientifiques au service du développement durable ; (3) édifier des sociétés du savoir inclusives grâce à l'information et à la communication.
- (1) Assurer une éducation de qualité pour tous et l'apprentissage tout au long de la vie ; (2) mobiliser le savoir et la politique scientifiques au service du développement durable ; (3) promouvoir la diversité culturelle, le dialogue interculturel et une culture de la paix.

Un répondant a déclaré que la portée et le libellé de ces objectifs devraient être aussi précis et spécifiques que possible afin qu'ils puissent aider l'Organisation à orienter ses efforts en conséquence.

**15. L'UNESCO dépend pour la mise en oeuvre de son programme d'une variété de mécanismes -- y compris les Instituts et centres de catégorie 1, programmes internationaux/intergouvernementaux, les Instituts et centres de catégorie 2, les Chaires UNESCO, les réseaux, etc. Lesquels d'entre eux seront, à votre avis, des modalités de mise en oeuvre pertinentes durant la période 2014-2021? Veuillez classer les mécanismes ci-dessous à l'aide de l'échelle fournie.**

	Très pertinent	Pertinent	Modérément pertinent	Peu pertinent	Non pertinent	Response Count
Instituts et centres de catégorie 1	<b>48,6% (36)</b>	39,2% (29)	10,8% (8)	1,4% (1)	0,0% (0)	74
Instituts et centres de catégorie 2	37,3% (28)	<b>46,7% (35)</b>	12,0% (9)	2,7% (2)	1,3% (1)	75
Programmes internationaux/intergouvernementaux	<b>61,1% (44)</b>	31,9% (23)	6,9% (5)	0,0% (0)	0,0% (0)	72
Chaires UNESCO (UNITWIN)	23,0% (17)	31,1% (23)	<b>37,8% (28)</b>	6,8% (5)	1,4% (1)	74
Réseau des Ecoles associées (ASPnet)	<b>42,1% (32)</b>	31,6% (24)	17,1% (13)	6,6% (5)	2,6% (2)	76
Autre (facultatif - veuillez préciser ci-dessous dans la boîte de commentaire)	<b>50,0% (4)</b>	37,5% (3)	0,0% (0)	0,0% (0)	12,5% (1)	8
					Comment:	28
					<b>answered question</b>	<b>77</b>
					<b>skipped question</b>	<b>3</b>

**Analyse préliminaires des commentaires :** Les répondants ont généralement admis que les instituts, centres et réseaux, s'ils sont judicieusement utilisés, pourraient aider à l'exécution du programme de l'UNESCO. Cependant, ils ont également estimé que leur potentiel est largement inexploité et que chaque mécanisme d'exécution a ses points forts et ses points faibles. Ils ont généralement approuvé l'idée de fournir de meilleurs cadres stratégiques, y compris des évaluations régulières des performances et une augmentation des crédits pour ceux dont les performances sont bonnes. Certains répondants ont signalé divers problèmes spécifiques qui gênent ces mécanismes : depuis la faiblesse du contrôle qualité et des performances (instituts de catégorie 2) jusqu'aux coûts de transaction (programmes intergouvernementaux) en passant par une direction insuffisante (chaires UNESCO). La nécessité de partenariats élargis a été soulignée. Plusieurs répondants ont mentionné l'importance des commissions nationales et la nécessité de reconnaître le rôle pertinent qu'elles jouent dans l'accomplissement du mandat de l'UNESCO, en particulier au niveau des pays. En ce qui concerne les instituts de catégorie 2, un répondant a déclaré qu'ils ne présentaient aucun intérêt et devraient être supprimés tandis qu'un autre affirmait que certains jouaient un rôle important.

**16. Quels sont les défis principaux auxquels est confronté l'UNESCO dans la mise en oeuvre opérationnelle de son programme, auxquels il serait souhaitable de trouver une réponse au cours de la période 2014-2021? Veuillez classer ces défis en utilisant l'échelle ci-dessous:**

	Défi extrême	Un défi	Défi modéré	Défi minimal	Pas un défi	Response Count
Obtenir un niveau adéquat de ressources au titre du programme régulier	<b>74,3% (55)</b>	18,9% (14)	6,8% (5)	0,0% (0)	0,0% (0)	74
Mobiliser un niveau suffisant de ressources extrabudgétaires complémentaires	<b>52,7% (39)</b>	40,5% (30)	4,1% (3)	1,4% (1)	1,4% (1)	74
Adapter ses politiques et stratégies en matière de ressources humaines	29,7% (22)	<b>44,6% (33)</b>	20,3% (15)	2,7% (2)	2,7% (2)	74
Améliorer l'efficacité de la présence de l'UNESCO au niveau du terrain	<b>43,2% (32)</b>	36,5% (27)	17,6% (13)	1,4% (1)	1,4% (1)	74
Délimitation peu claire des responsabilités entre le Siège et le hors-Siège	25,4% (18)	<b>42,3% (30)</b>	21,1% (15)	8,5% (6)	2,8% (2)	71
Autre (facultatif -- veuillez préciser dans la boîte de commentaire ci-dessous)	<b>80,0% (4)</b>	20,0% (1)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)	5
					Comment:	25
					<b>answered question</b>	<b>76</b>
					<b>skipped question</b>	<b>4</b>

**Analyse préliminaire des commentaires :** Les autres grands défis cités étaient : la bonne circulation de l'information, en temps voulu, afin d'assurer des canaux de communication fiables avec l'UNESCO et ses partenaires ; le renforcement des commissions nationales et l'amélioration de leurs relations avec les unités hors Siège ; la décentralisation du personnel ; l'absence de clause d'extinction ; le passage d'une culture administrative à une culture de direction et de gestion.

Pour plusieurs répondants, cette question était du ressort des organes directeurs qui devaient y répondre en se fondant sur les analyses fournies par la Directrice générale ou bien elle relevait de la gestion interne et il appartenait à l'UNESCO de la résoudre. Un répondant a indiqué : « l'UNESCO doit mieux cibler son action. En faire moins, mais le faire mieux. C'est le défi le plus important ». Un autre a évoqué de mauvais résultats en termes de gestion stratégique et de performances et l'incapacité à accorder une attention suffisante à la maîtrise des coûts et au rapport qualité-prix. Un répondant a expressément souligné le rôle du Conseil exécutif « en tant que garant du budget et garant des ressources à allouer aux diverses activités, y compris le coût de son propre travail ». Deux répondants ont mentionné le cas particulier du Bureau de l'UNESCO à Apia comme un défi posé à la présence de l'Organisation dans le Pacifique.

**17. En tant que membre du Groupe de développement des Nations-Unies, l'UNESCO s'engage à être présente dans quelque 40% des programmes pays des Nations Unies. Au cours de la période 2014-2021, comment l'UNESCO peut-elle améliorer la mise en oeuvre du programme aux niveaux régional et national, à travers son réseau hors Siège?**

	Response Count
	59
answered question	59
skipped question	21

**Analyse préliminaire des commentaires :** Beaucoup de propositions ont été faites. La majeure partie des commentaires a porté sur la nécessité de participer plus activement aux PNUAD et aux équipes de pays des Nations Unies, celle de consolider les relations et d'éviter les doublons avec d'autres organismes des Nations Unies et celle de renforcer la coopération avec les commissions nationales dans la mise en oeuvre du programme de l'UNESCO. Les autres recommandations étaient : de répondre aux besoins et priorités des États membres et de promouvoir une culture du travail en collaboration avec les instances gouvernementales ; de se recentrer sur les conseils de qualité dans la formulation des politiques et les activités en amont au niveau des pays, en laissant la mise en oeuvre au plan national à d'autres organisations ; d'appliquer les UCPD ; d'améliorer l'expertise opérationnelle du personnel ; de décentraliser les ressources humaines et financières du Siège vers le hors Siège et d'augmenter la mobilité du personnel ; de faire de la présence dans les PMA une priorité ; de renforcer l'évaluation du programme ; d'améliorer le suivi, l'évaluation et la responsabilisation des bureaux hors Siège et des bureaux multipays ; de réduire le personnel administratif ; d'améliorer l'efficacité et le rapport coût-efficacité de la gouvernance interne ; d'éviter de transformer les bureaux régionaux en sièges miniatures ; de mieux prendre en compte les bureaux hors Siège dans la planification, le suivi et l'évaluation ; de simplifier les procédures administratives ; de mettre à profit les enseignements tirés de la phase I de la réforme du dispositif hors Siège dans la région Afrique pour concevoir une structure hors Siège à la fois souple et efficace pour les autres régions ; d'améliorer la capacité de mobiliser les parties prenantes au niveau des pays, notamment les décideurs de la société civile, les scientifiques, les responsables gouvernementaux et le secteur privé.

**18. Avec qui l'UNESCO devrait-elle en priorité développer de nouveaux partenariats en 2014-2021? Veuillez classer les partenariats en utilisant l'échelle ci-dessous:**

	De la plus haute importance	Important	Moyennement important	De faible importance	Pas important	Response Count
1. Système des Nations-Unies et autres organisations intergouvernementales	66,2% (51)	33,8% (26)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)	77
2. Institutions financières internationales, y compris les banques régionales de développement	51,9% (40)	31,2% (24)	15,6% (12)	1,3% (1)	0,0% (0)	77
3. Organisations et entités nationales	46,7% (35)	38,7% (29)	10,7% (8)	2,7% (2)	1,3% (1)	75
4. Entités du secteur privé	25,0% (19)	46,1% (35)	26,3% (20)	1,3% (1)	1,3% (1)	76
5. Organisations non-gouvernementales mondiales, régionales et nationales	22,7% (17)	48,0% (36)	26,7% (20)	2,7% (2)	0,0% (0)	75
6. Organisations de la société civile	21,3% (16)	57,3% (43)	18,7% (14)	2,7% (2)	0,0% (0)	75
7. Autorités locales et municipales, et communautés locales	19,7% (15)	35,5% (27)	22,4% (17)	17,1% (13)	5,3% (4)	76
8. Institutions universitaires	28,0% (21)	56,0% (42)	12,0% (9)	4,0% (3)	0,0% (0)	75
9. Media	22,7% (17)	50,7% (38)	18,7% (14)	5,3% (4)	2,7% (2)	75
10. Personnalités éminentes/ambassadeurs de bonne volonté	10,5% (8)	28,9% (22)	36,8% (28)	18,4% (14)	5,3% (4)	76
11. Autre (facultatif - veuillez préciser dans la boîte ci-dessous)	50,0% (2)	50,0% (2)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)	4
					Comment:	21
					<b>answered question</b>	<b>78</b>
					<b>skipped question</b>	<b>2</b>

**Analyse préliminaire des commentaires :** Plusieurs répondants ont déclaré que l'UNESCO doit renforcer les partenariats et réseaux efficaces existants et élaborer en matière de partenariats une stratégie crédible, en définissant clairement les objectifs de ceux qui sont nouveaux et en se défaisant de ceux qui ne lui apportent pas de valeur ajoutée. Un répondant s'est déclaré opposé à la mise en place de nouveaux réseaux. Les répondants ont jugé important de nouer de nouveaux partenariats avec d'autres organisations intergouvernementales compétentes au plan mondial et régional, en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficience

de l'action internationale et d'éviter les doubles emplois. En règle générale, les répondants ont souhaité que les partenariats au niveau des pays soient facilités par les efforts conjoints des commissions nationales et des bureaux hors Siège respectifs et que les partenariats pertinents avec des institutions financières, notamment des banques régionales, soient favorisés. Plusieurs répondants ont déclaré que les ambassadeurs de bonne volonté étaient trop nombreux, que l'UNESCO devait évaluer ce programme et se concentrer plutôt sur un petit groupe de personnes capables d'apporter une réelle valeur ajoutée à l'Organisation et à son action.

**19. Les Commissions nationales pour l'UNESCO existent dans tous les Etats Membres et plusieurs Membres Associés de l'UNESCO. Veuillez classer les options de renforcement de la coopération entre l'UNESCO et les Commissions nationales, en utilisant l'échelle ci-dessous:**

	De la plus haute importance	Important	Moyennement important	D'une importance faible	Pas important	Response Count
1. Développement renforcé des capacités des Commissions nationales	72,4% (55)	17,1% (13)	6,6% (5)	2,6% (2)	1,3% (1)	76
2. Consultations renforcées entre le Secrétariat de l'UNESCO sur les priorités de programme au niveau pays	64,0% (48)	24,0% (18)	9,3% (7)	2,7% (2)	0,0% (0)	75
3. Travail conjoint sur la visibilité de l'UNESCO au niveau national	63,2% (48)	30,3% (23)	3,9% (3)	2,6% (2)	0,0% (0)	76
4. Coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud entre les Commissions nationales	35,1% (26)	44,6% (33)	16,2% (12)	4,1% (3)	0,0% (0)	74
5. Attribution par le gouvernement national d'un niveau de ressources plus élevé aux Commissions nationales	50,7% (37)	34,2% (25)	4,1% (3)	5,5% (4)	5,5% (4)	73
6. Une participation plus forte des Commissions nationales dans les processus de prise de décision de l'UNESCO	51,4% (38)	31,1% (23)	8,1% (6)	5,4% (4)	4,1% (3)	74
7. Autre (facultatif -- veuillez préciser dans la boîte de commentaire ci-dessous)	60,0% (6)	40,0% (4)	0,0% (0)	0,0% (0)	0,0% (0)	10
					Comment:	31
					answered question	77
					skipped question	3

**Analyse préliminaire des commentaires :** En plus des réponses énumérées ci-dessus, plusieurs recommandations ont été faites, notamment : améliorer le rôle consultatif des commissions nationales auprès des centres UNESCO de catégories 1 et 2 ; promouvoir la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud entre les commissions nationales ; encourager l'élaboration d'une stratégie de coopération entre le Secrétariat de l'UNESCO et les commissions nationales ; promouvoir les approches ascendantes.

Plusieurs répondants ont jugé que la décision d'augmenter les ressources allouées aux commissions nationales appartenait individuellement aux États membres et se sont inquiétés que l'option 6 semble rouvrir des débats qui ont eu lieu pendant l'EEL et l'évaluation de la coopération avec les commissions nationales, en rappelant le rôle consultatif desdites commissions. Ils ont souligné que les principaux interlocuteurs au niveau des pays étaient les gouvernements.

Les propositions énoncées sous le point 7 étaient : une plus forte implication des commissions nationales dans l'exécution du programme de l'UNESCO, en particulier dans les pays où l'UNESCO ne possède pas de bureau hors Siège opérationnel ; un recentrage sur les groupes ayant des besoins spéciaux ; la lutte contre la toxicomanie chez les jeunes.

**20. Quels sont les principaux avantages pour l'UNESCO de développer des partenariats avec le système des Nations Unies et avec d'autres organisations? Veuillez classer ces avantages en utilisant l'échelle ci-dessous:**

	De la plus haute importance	Important	Moyennement important	D'une importance faible	Pas important	Response Count
Mobilisation de ressources financières additionnelles	<b>60,0% (45)</b>	30,7% (23)	9,3% (7)	0,0% (0)	0,0% (0)	75
Accès à des compétences et à des savoirs spécialisés et à l'innovation	<b>44,7% (34)</b>	<b>44,7% (34)</b>	9,2% (7)	1,3% (1)	0,0% (0)	76
Conseils et appui techniques	26,3% (20)	<b>52,6% (40)</b>	17,1% (13)	3,9% (3)	0,0% (0)	76
Plaidoyer conjoint	42,1% (32)	<b>52,6% (40)</b>	5,3% (4)	0,0% (0)	0,0% (0)	76
Mise en oeuvre conjointe de projets	42,1% (32)	<b>46,1% (35)</b>	7,9% (6)	3,9% (3)	0,0% (0)	76
Synergie avec d'autres partenaires dans les domaines de l'UNESCO	<b>56,0% (42)</b>	36,0% (27)	6,7% (5)	1,3% (1)	0,0% (0)	75
Influence et visibilité accrues	<b>54,2% (39)</b>	33,3% (24)	9,7% (7)	2,8% (2)	0,0% (0)	72
					Comment:	21
					<b>answered question</b>	<b>77</b>
					<b>skipped question</b>	<b>3</b>

**Analyse préliminaire des commentaires :** En plus des réponses énumérées ci-dessus, un répondant a cité comme principal avantage à développer des partenariats avec le système des Nations Unies et d'autres organisations un accroissement de l'efficacité et de l'efficience de l'action internationale et la suppression des doublons. Un répondant a noté que l'initiative « Unis dans l'action » des Nations Unies restait une

priorité. Un autre a répondu que si l'UNESCO devait nouer des partenariats, elle devait également jouer un rôle de chef de file au niveau mondial dans certains domaines. Un autre répondant a jugé que les partenariats avec la société civile méritaient davantage d'attention. Un répondant a souligné le fort potentiel de la coopération avec l'OMPI pour la promotion d'un régime international plus équitable en ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle. Il a également été noté que le but de l'UNESCO ne devrait pas être d'exécuter des projets, mais de travailler en amont et de fournir des conseils de qualité en matière de formulation de politiques.

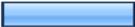
**21. Dans quels domaines thématiques la coopération entre l'UNESCO et les ONG pourrait-elle être renforcée de manière à contribuer à la mission, aux objectifs et aux priorités de l'Organisation?**

	Response Count
	63
<b>answered question</b>	<b>63</b>
<b>skipped question</b>	<b>17</b>

**Analyse préliminaire des commentaires :** Les répondants ont jugé que l'UNESCO devrait renforcer sa coopération avec les ONG dans tous ses domaines de compétence, dans le respect de la mission, des réseaux et des priorités propres aux organisations concernées. Ils ont notamment cité : l'EPT, l'EDD, l'éducation de qualité, l'éducation (en particulier les ONG s'occupant de groupes marginalisés) ; la culture ; la défense des droits de l'homme ; le dialogue interculturel ; la compréhension internationale ; le développement durable ; l'alphabétisation et l'éducation non formelle des adultes ; la protection de l'environnement ; l'égalité entre les sexes et les jeunes ; la communication et l'information ; la culture de la paix ; la préparation aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets ; le patrimoine mondial ; le patrimoine culturel immatériel ; le changement climatique ; la biodiversité ; la liberté d'expression ; l'édification de sociétés du savoir ; la mise en œuvre des conventions relatives à la culture ; la diversité culturelle ; le VIH/SIDA et les brimades homophobes à l'école ; l'autonomisation et la mobilisation des jeunes ; les transformations sociales et l'inclusion sociale ; la créativité ; les médias communautaires. En outre, certains répondants ont mentionné des domaines de coopération technique tels que l'amélioration de la circulation de l'information et de l'accès à celle-ci ; la recherche et le suivi de projet ; le renforcement des capacités ; la mobilisation des ressources ; et la concertation sur les politiques.

Il a été recommandé que l'UNESCO s'emploie davantage à promouvoir des réseaux d'établissements universitaires.

**22. Comment les ONG pourraient-elles être associées plus étroitement aux activités et aux programmes de l'UNESCO aux niveaux global, régional et national? Les Etats Membres et les ONG sont invités à fournir leur réponse dans les boîtes indiquées.**

		Response Percent	Response Count
a) Avis des Etats Membres		98,3%	57
b) Avis des ONG		24,1%	14
	<b>answered question</b>		<b>58</b>
	<b>skipped question</b>		<b>22</b>

**Analyse préliminaire des commentaires :** Les États membres ont formulé plusieurs propositions, notamment : mettre en place une collaboration effective avec les ONG en tant que partenaires stratégiques dans différents domaines ; faire participer des ONG à la formulation et la mise en œuvre de programmes conjoints ; travailler conjointement au renforcement des capacités ; mener des études conjointes dans tous les domaines de l'UNESCO et utiliser l'expertise des ONG ; mener une action de plaidoyer conjointe ; coopérer en vue de mieux sensibiliser au programme de l'UNESCO et de mieux le faire connaître ; faire participer les branches nationales des ONG internationales (ICOM, ICOMOS et UICN, par exemple) ; mieux reconnaître les ONG par un appui moral plus effectif (nom et logo de l'UNESCO) ; nouer des liens plus étroits avec les commissions nationales (notamment par une admission en qualité de membres) ; promouvoir la participation des ONG aux réunions de l'UNESCO ; développer des canaux de communication entre les États membres et les ONG ; créer des forums d'ONG virtuels lors des réunions de l'UNESCO à tous les niveaux ; améliorer la circulation de l'information – notamment par le biais d'un bulletin électronique de l'UNESCO destiné aux ONG et d'une plate-forme électronique d'échange d'expérience entre les ONG elles-mêmes et entre les ONG et le Secrétariat de l'UNESCO ; solliciter plus systématiquement l'avis des ONG ; reconnaître les ONG comme membres associés de l'UNESCO ; inclure des ONG dans les délégations officielles des États membres aux réunions de l'UNESCO ; organiser des forums nationaux, régionaux et internationaux avec des ONG sur des questions pressantes concernant l'éducation, la science et la culture ; augmenter le financement et le soutien de projets ; réexaminer la structure du Forum des jeunes de l'UNESCO et y inclure davantage de représentants d'organisations internationales de jeunes et d'étudiants ; allouer aux ONG au moins 50 % du financement réservé au Programme de participation.

**23. Comment les ONG pourraient-elles aider à améliorer la participation de la société civile dans les programmes de l'UNESCO et la communication des objectifs et des priorités de programme de l'UNESCO en direction du grand public à différents niveaux? Les Etats Membres et les ONG sont invités à fournir leur réponse dans les boîtes indiquées.**

		Response Percent	Response Count
a) Avis des Etats Membres		98,2%	56
b) Avis des ONG		22,8%	13
answered question			57
skipped question			23

**Analyse préliminaire des commentaires :** Les États membres ont notamment fait les recommandations suivantes : faire participer les ONG aux processus d'élaboration de politiques et de prise de décisions à l'UNESCO ; consulter les ONG et reconnaître leurs grandes compétences sur des questions spécifiques ; promouvoir le recrutement de personnes au profil d'ONG ; assurer la visibilité des activités de l'UNESCO et faire mieux connaître la mission et les objectifs de l'Organisation parmi les ONG ; utiliser divers médias pour faire mieux comprendre les défis globaux ; encourager une réflexion commune sur les questions d'intérêt commun ; favoriser un échange mutuel et plus systématique de l'information ; établir des principes directeurs pour les activités conjointes ; mobiliser les ONG à travers les commissions nationales dans le cadre des programmes visant à autonomiser et mobiliser les communautés ; faire participer les ONG à la conception et à la mise en œuvre concrète des programmes ; étudier la possibilité de nouer d'autres partenariats sur le terrain, plutôt qu'au Siège ; organiser des programmes communs de sensibilisation aux questions globales ; mener des activités de plaidoyer à l'occasion de la célébration des Journées de l'UNESCO ; améliorer la visibilité de l'UNESCO au niveau des pays ; utiliser les capacités existantes des ONG au niveau local.

**24. Question réservée aux organisations internationales/intergouvernementales**  
**Comment l'UNESCO pourrait-elle améliorer son rôle de coordination dans les domaines dans lesquels vous êtes également actifs? Veuillez préciser ces domaines et remplir le champ ci-dessous.**

	Response Count
	11
answered question	11
skipped question	69

n.c.

**25. Question réservée aux organisations internationales/intergouvernementales**  
**Comment l'UNESCO pourrait-elle renforcer son partenariat avec votre organisation au cours de sa nouvelle Stratégie à Moyen-Terme de huit ans, contribuant ainsi à la création de synergies, à l'obtention de meilleurs résultats et à la mise en oeuvre au niveau des pays?**

	Response Count
	11
answered question	11
skipped question	69

n.c.

**26. Dans quels domaines la coopération de l'UNESCO avec le secteur privé pourrait-elle être renforcée de manière à contribuer à la mission, aux objectifs, et aux priorités de l'Organisation?**

	Response Percent	Response Count
Domaine/s:	91,1%	51
Commentaire:	35,7%	20
	answered question	56
	skipped question	24

**Analyse préliminaire des commentaires :** Les répondants ont estimé que la coopération pourrait couvrir tous les domaines d'activité de l'UNESCO, y compris la mise en oeuvre concertée des programmes ainsi que des activités de collectes de fonds, de renforcement des capacités et de formation de l'UNESCO portant notamment sur: les sciences exactes et naturelles et la recherche scientifique; l'innovation et la technologie; les industries culturelles et créatives; les possibilités offertes aux jeunes artistes; les conventions relatives à la culture; la sauvegarde du patrimoine culturel; le développement durable; la mobilisation des ressources et les activités de plaidoyer; l'éducation (développement des TIC, activités de recherche); la promotion de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP); l'éducation en vue du développement durable (EDD); les TIC; l'égalité entre les sexes; l'Afrique; l'enseignement supérieur; l'eau douce; les océans; la jeunesse; le Programme international pour le développement de la communication (PIDC); le Programme Information pour tous (PIPT); la gestion des savoirs; la liberté d'expression et l'accès à l'information; la responsabilité sociale des entreprises.

Plusieurs répondants ont indiqué que la coopération avec le secteur privé devrait être conforme aux valeurs de l'UNESCO et présenter clairement des avantages mutuels.

## 27. Avez-vous des commentaires additionnels à faire concernant la prochaine Stratégie à Moyen-Terme pour 2014-2021? (facultatif)

	Response Count
	32
answered question	32
skipped question	48

**Analyse préliminaire des commentaires :** Les répondants ont notamment fait les commentaires suivants :

- Cette enquête s'appuie sur les résultats d'une première série de consultations. Un document plus détaillé sera établi après une deuxième série de consultations, puis envoyé à la mi-juillet.
- Les partenariats ont jusqu'ici été très faibles. Une stratégie globale n'a pas été élaborée et le Secrétariat semble manquer de compétences en la matière.
- Le C/4 devrait mentionner la réduction du personnel de direction et l'allègement de la structure administrative.
- Il faut réaliser des économies sur les contrats de consultant.
- L'UNESCO devrait s'employer activement à mobiliser le soutien financier du secteur privé.
- Une action plus ciblée, moins de sujets traités et une gestion axée sur les résultats.
- Il faudrait doter les commissions nationales des compétences, connaissances et expériences nécessaires plutôt que de leur fournir un soutien financier. Il faudrait mettre en place des voies de communication solides et fonctionnelles. Chaque commission nationale devrait devenir un centre d'information national sur les domaines de compétence de l'UNESCO.
- La Stratégie à moyen terme devrait être davantage ciblée pour obtenir des résultats concrets, notamment en ce qui concerne les populations et les zones vulnérables.
- Le document C/4 devrait être succinct et facile à consulter.
- Il importe que l'UNESCO réduise le nombre de programmes et d'activités qui font double emploi avec ceux d'autres organisations (dynamiques démographiques, VIH/SIDA, situations de post-conflit et de post-catastrophe) et limite son action aux domaines qui représentent des défis et dans lesquels l'Organisation a de bonnes chances de faire évoluer la situation.
- Il importe que les activités de l'UNESCO ne fassent pas double emploi avec celles d'autres organisations internationales, y compris du système des Nations Unies.
- Le VIH/SIDA est une question pour laquelle il importe de coordonner les efforts avec ceux d'un autre organisme des Nations Unies (ONUSIDA).
- Aucune organisation ne peut atteindre l'objectif consistant à « remédier aux inégalités, à la marginalisation et à l'exclusion » ou à « répondre aux changements environnementaux globaux », et une organisation aux moyens très limités ne peut jamais atteindre de tels objectifs.
- L'UNESCO devrait coopérer plus étroitement avec la communauté scientifique afin d'accéder aux connaissances de pointe dans le cadre de son processus décisionnel.

- L'UNESCO devrait mettre l'accent sur les conseils concernant les politiques à suivre.
- La question des perspectives sexospécifiques doit être intégrée à tous les programmes, et les statistiques ventilées par sexe sont un outil important qui doit être développé plus avant.
- La capacité de l'Organisation à moderniser et rationaliser son administration et à réformer le fonctionnement du Conseil exécutif et de la Conférence générale est également un facteur crucial pour la pertinence future de l'UNESCO.
- Il existe de trop nombreux systèmes parallèles de prise de décisions à l'UNESCO, si bien que les programmes intergouvernementaux prennent parfois des décisions qui ne sont pas cohérentes avec celles prises par le Conseil exécutif et la Conférence générale.
- L'UNESCO a un rôle à jouer dans le système des Nations Unies s'agissant de la liberté d'expression, ainsi qu'un rôle unique pour ce qui est de la liberté de la presse et un rôle spécial en ce qui concerne la jeunesse, et elle devrait veiller à ce que ses activités ne fassent pas double emploi avec celles d'autres organisations.
- L'UNESCO devrait instaurer une coopération plus étroite avec des organisations internationales et intergouvernementales, telles que l'OCDE, dans le domaine de l'éducation.
- La prochaine Stratégie à moyen terme devrait mettre l'accent sur les domaines où l'UNESCO a un avantage comparatif par rapport à d'autres organismes internationaux et des Nations Unies, une approche qui devrait s'appuyer sur un niveau de ressources adéquat.
- Le présent questionnaire ne comprend aucune question sur le type d'organisation souhaité pour l'avenir. Il n'y est nullement question d'une nouvelle vision pour l'UNESCO ni d'une nouvelle structure ou d'un rôle plus clairement défini.
- La Stratégie devrait prévoir un meilleur suivi des programmes pour évaluer leur pertinence et leur impact durant le cycle à moyen terme.
- Il faut maîtriser la prolifération des priorités et des structures organisationnelles de l'UNESCO.
- Le document C/4 devrait être plus succinct et plus lisible, y compris pour les personnes extérieures à l'UNESCO.
- Le document C/4 devrait être facile à consulter et il devrait énoncer clairement des objectifs stratégiques précis.